

Pour scolariser un élève au lycée de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou à la rentrée 2023

En première baccalauréat professionnel SN (Systèmes numériques) option Risc* ou option Ared*

Pendant l'année 2022-2023, l'élève doit être scolarisé(e) :

- soit en 2^{nde} professionnelle dans la même famille de métiers que le bac pro Systèmes numériques (Métiers des transitions numérique et énergétique)
- soit en 2^{nde} générale et technologique

1^{ère} étape – Affectation : démarche à effectuer auprès du lycée d'origine

➤ **En respectant le calendrier donné par le lycée d'origine** : complétez un dossier appelé « dossier passerelle » remis par votre lycée en inscrivant votre 1^{er} vœu « 1^{ère} bac pro SN option Ared ou option Risc » au lycée de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou. Puis inscrivez vos autres vœux, si nécessaire.

➤ **Fin juin 2023** : décision d'affectation prise par la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education nationale)

➤ **Le mardi 27 juin 2023** : diffusion des résultats d'affectation par le lycée d'origine

2^{ème} étape – Inscription : démarche à effectuer auprès du lycée de l'Hyrôme

➤ **A partir du mercredi 28 juin 2023**

Pour les familles : accès au Téléservice inscription (TSI) et déplacement au lycée de l'Hyrôme pour une inscription définitive

*Risc : réseaux informatiques et systèmes communicants

Ared : audiovisuels, réseau et équipements domestiques